

Allergy immunotherapy as simple ASIT can be...



RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE

AU 30 JUIN 2019

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| I. RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE | 4 |
| 1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE | 4 |
| 2. EVÈNEMENTS IMPORTANTS | 4 |
| 2.a. Point sur le pipeline de produits..... | 5 |
| 2.b. Internalisation des capacités de production d'ASIT biotech | 6 |
| 2.c. Situation des brevets..... | 6 |
| 3. EVÈNEMENTS FINANCIERS | 6 |
| 4. RISQUES ET INCERTITUDES PRINCIPAUX | 10 |
| 5. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2019..... | 11 |
| II. COMPTES IFRS INTERMÉDIAIRES POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2019 | 13 |
| 1. DONNÉES FINANCIÈRES PRINCIPALES..... | 13 |
| 2. INFORMATION GÉNÉRALE | 18 |
| 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES..... | 18 |
| a. Base de préparation..... | 18 |
| b. Principales normes comptables | 19 |
| c. Estimations significatives | 19 |
| 4. INFORMATION CONCERNANT LES SEGMENTS OPÉRATIONNELS | 22 |
| 5. JUSTE VALEUR..... | 22 |
| 6. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION | 23 |
| 7. FRAIS GÉNÉRAUX ET R&D | 24 |
| 8. TRANSACTIONS AVEC ENTITÉS LIÉES | 25 |
| 9. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2019 | 25 |
| III. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ | 28 |
| IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LA REVUE LIMITÉE DES COMPTES CONDENSÉS | 30 |



ASIT biotech SA

Une société anonyme de droit belge faisant ou ayant fait appel public à l'épargne, ayant son siège social au 7, rue des Chasseurs Ardennais – 4031 Angleur (numéro d'entreprise 460.798.795)

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE AU 30 JUIN 2019

Le présent rapport a été établi conformément à l'article 13 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

ASIT biotech SA (ci-après « **ASIT biotech** » ou la « **Société** ») a préparé son rapport financier intermédiaire en français et en anglais. La version anglaise fera autorité en cas de divergence entre les deux versions.

I. RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE

I. Rapport de gestion intermédiaire

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

ASIT biotech est une société biopharmaceutique au stade clinique dont la mission est de mener une évolution du traitement de l'allergie en créant une nouvelle génération de traitements d'immunothérapie hautement efficaces et performants pour les allergies environnementales et alimentaires. En tirant parti de notre plate-forme ASIT+ exclusive, nous avons l'intention de fournir un portefeuille de traitements de courte durée de premier ordre qui surmontent les risques et les limites des traitements actuels d'immunothérapie contre l'allergie. Nos produits candidats révolutionnaires ont pour objectif d'apporter une amélioration notable de la qualité de vie des patients, endéans les semaines plutôt que dans les mois ou les années suivant l'initiation du traitement.

ASIT biotech est une société à responsabilité limitée faisant ou ayant fait appel public à l'épargne dont le siège social est situé au 7 rue des Chasseurs Ardennais, 4031 Angleur (Liège) depuis mai 2019. Auparavant, le siège social était situé au 5 avenue Ariane, 1200 Bruxelles. Les bureaux et les laboratoires de la société sont basés à Liège depuis 2015. La Société emploie actuellement 23 personnes.

2. EVÈNEMENTS IMPORTANTS

Fin 2018, la Société a changé de stratégie. Au lieu de développer plusieurs produits candidats simultanément, la Société a décidé de se concentrer sur la preuve de concept clinique dans une indication avant de tirer pleinement parti du potentiel de sa plateforme propriétaire ASIT+ dans d'autres indications.

Cette stratégie a pour résultat que la société concentre dorénavant son activité sur son produit phare gp-ASIT+™, un produit candidat en essai clinique pour le traitement de la rhinite allergique causée par le pollen. Tous les patients de l'étude clinique pivotale de Phase III (ABT-gpASIT011) en cours ont été traités et n'ont présenté aucun problème majeur de sécurité et les résultats préliminaires sont attendus pour la fin de l'année 2019. Sous réserve des résultats de cet essai, la Société prévoit de déposer le dossier d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation compétente en Allemagne, l'Institut Paul Ehrlich (« PEI »), en 2020, et prépare une feuille de route pour l'enregistrement du produit dans d'autres pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis. Parallèlement, la Société explore activement la possibilité de trouver un partenaire pour son produit phare dès qu'il sera approuvé et elle augmentera alors sa production pour être prête pour le lancement commercial.

Les efforts pré-cliniques continuent pour le produit candidat pnt-ASIT+™ pour le traitement de l'allergie aux arachides et le produit candidat hdm-ASIT+™ pour le traitement de l'allergie aux

acariens dans le but d'être prêts pour un développement ou un co-développement clinique, ou un partenariat avec les produits innovants quand et si cela sera nécessaire.

2.a. Point sur le pipeline de produits

| Produit | Pré-clinique | Phase I | Phase II | Phase III | Enregistrement |
|------------------|--------------|---------|----------|-----------|----------------|
| gp-ASIT+™ | | | | | |
| pnt-ASIT+™ | | | | | |
| hdm-ASIT+™ | | | | | |
| Plateforme ASIT+ | | | | | |

Notre produit phare gp-ASIT+™

Résultats préliminaires de l'étude pivotale de Phase III attendus d'ici la fin de 2019

Tous les patients traités avec le produit gp-ASIT+™ ont achevé la phase de traitement de l'étude clinique de Phase III portant sur la rhinite au pollen de graminées, bien avant la saison pollinique et sans présenter de problème majeur de sécurité.

Un total de 651 patients présentant une allergie modérée à sévère ont été traités, dépassant ainsi l'objectif initial de 624 patients. Ce nombre élevé de patients constitue un échantillon solide pour l'analyse statistique, et le fait qu'il ait été atteint plus tôt que prévu reflète le vif intérêt que suscite l'immunothérapie de courte durée développée par ASIT biotech.

Au cours de la période de traitement, les données de sécurité ont été contrôlées chaque semaine par un conseil de surveillance indépendant pour la sécurité des données (DSMB). Sur la base de son analyse, le DSMB a recommandé de poursuivre l'étude sans avoir à la modifier.

Le suivi des patients et la collecte des données sont en cours dans les 70 centres européens participants, et se font à l'aide de journaux électroniques modernes. Tout le processus est strictement contrôlé pendant toute la saison pollinique par ASIT biotech et la CRO désignée, ICON Plc. La société est en bonne voie d'obtenir les résultats d'efficacité préliminaires pour fin 2019 comme annoncé.

Préparation de l'étude de suivi (une seconde année d'injection)

Selon les recommandations du Comité Consultatif scientifique convoqué par ASIT biotech en mars 2019, la Société prévoit de lancer une étude de suivi pour le produit gp-ASIT+™. Cette étude sera menée sur les patients de l'étude actuelle de Phase III souffrant de rhinite allergique au pollen de graminées.

Cette étude de suivi constitue une étape cruciale qui évaluera les bienfaits de gp-ASIT+™ sur le long terme et contribuera à mettre en place une stratégie visant à obtenir une indication réglementaire d'efficacité sur plus d'une saison pollinique.

Finalisation des packages précliniques pour pnt-ASIT+™ contre l'allergie à l'arachide et hdm-ASIT+™ contre l'allergie aux acariens en cours

Le package préclinique du médicament candidat pnt-ASIT+™ devrait être prêt pour la fin de l'année 2019 et celui du médicament candidat hdm-ASIT+™ sera prêt peu de temps après, sous réserve des résultats des tests réalisés à l'Imperial College of London.

2.b. Internalisation des capacités de production d'ASIT biotech

La Société a conçu, installé et qualifié une unité de production interne. L'AFMPS a inspecté les installations de production à la fin du second trimestre 2019. Les résultats de cette inspection sont attendus au quatrième trimestre 2019.

Si les installations internes reçoivent la certification GMP, la société pourra dès lors produire les principes actifs destinés à une application clinique. En ce qui concerne l'utilisation commerciale de gp-ASIT+™, la Société devra démontrer l'équivalence entre les lots produits en interne et les lots produits par notre CMO et utilisés présentement dans l'étude de Phase III. Ces études seront menées au courant du premier semestre 2020.

2.c. Situation des brevets

ASIT biotech dispose d'un très important portefeuille de propriétés intellectuelles (PI) dans le domaine de l'immunothérapie allergénique basée sur la plate-forme propriétaire ASIT+. Actuellement, notre portefeuille comprend 11 familles de brevets actifs, délivrés ou en attente, couvrant une large gamme de compositions de substances (c-à-d., différents allergènes), de méthodes de préparation des compositions, de formulations, de dosages et d'utilisation. Notre portefeuille de brevets et tous les sujets liés à la propriété intellectuelle sont gérés par un conseiller en brevets externe en étroite collaboration avec la Société.

Sur la base de notre portefeuille de propriété intellectuelle actuel, les composés gp-ASIT+™, hdm-ASIT+™ et pnt-ASIT+™ seront protégés par brevets jusqu'à au moins 2027, avec certains brevets s'étendant déjà à 2032. Il se peut que des possibilités supplémentaires permettent d'étendre la protection par brevet (par ex., via un certificat complémentaire de protection) ou de recevoir une exclusivité des données supplémentaires en Europe et aux États-Unis pour la biologie. La Société explorera ces possibilités au moment opportun pour maximiser la protection de sa propriété intellectuelle. Nous évaluons régulièrement tous nos efforts en matière de recherche dans le but de trouver de nouvelles inventions et de déposer des demandes de brevets.

3. EVÈNEMENTS FINANCIERS

Au 30 juin 2019, la Société disposait d'une trésorerie de 2,5 millions d'€. Outre l'Equity Line existante, la Société a pris d'importantes mesures, approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour garantir le financement futur de la Société. La Société a également rationalisé ses précédents plans de warrants et a émis de nouveaux plans de warrants pour ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés.

Obligations convertibles 2018 (Equity Line)

En juillet 2018, la Société a levé 12 millions d'€ via le placement privé d'obligations convertibles. Le produit net de cette offre visait à soutenir le développement clinique des produits candidats de la Société et spécialement l'étude clinique de Phase III en Europe pour gp-ASIT+™.

Selon ce plan, la Société a émis 240 Obligations Convertibles (les OC) à un prix d'émission de 2.500 € chacune et 4.560 droits de souscriptions à des obligations convertibles (Warrants). Les OC ne portent pas d'intérêts et leur date d'échéance est de douze mois à compter de l'émission. Les OC sont convertibles en actions ordinaires à la guise des détenteurs des OC avant l'échéance ou sont automatiquement converties à la date d'échéance au prix de conversion. Le prix de conversion des OC est égal à 92 % du prix moyen pondéré sur le volume le jour de cotation précédant la demande de conversion du détenteur d'OC ou de la date d'échéance, sous réserve qu'un tel prix ne soit pas inférieur à 1,1368 €, qui est supérieur à la valeur nominale des actions de la Société de 0,78 €. Lors de la conversion des OC, les nouvelles actions émises seront immédiatement assorties des mêmes droits que toutes les autres actions en circulation et pourront être cotées à la bourse Euronext à Bruxelles et à Paris. La Société est habilitée à rembourser les OC au prix de 2.600 € au lieu d'émettre de nouvelles actions.

Chaque OC est accompagnée de 19 warrants nominatifs ayant une validité de 19 mois à compter de la date d'émission initiale. Chaque warrant permet au détenteur de souscrire à une seule OC et peut être exercé à un prix d'exercice de 2.500 € par OC, à la demande du détenteur du warrant, à tout moment pendant la durée de celle-ci. La Société peut toutefois obliger les détenteurs de warrants à exercer au moins un des 19 warrants tous les 30 jours civils. Ce droit de la Société est toutefois suspendu si, et pour la durée de celui-ci, le cours de l'action tombe en dessous de 1.1368 €.

Un total de 12 millions d'€ a été engagé lors de l'offre ; payable à la société en 20 tranches égales sur une période de 20 mois. Au total, 240 OC ont été souscrites et 4.560 Warrants ont été attribués.

Au cours des six premiers mois de 2019, 812 Warrants ont été exercés pour un montant total de 2.030.000 € et 1.065 OC ont été converties, donnant lieu à 2.084.663 nouvelles actions.

| | <u>Potentiel Equity Line (en €)</u> | <u>Warrants exercés (en €)</u> | <u>Obligations converties (en €)</u> | <u>Obligations non converties (en €)</u> | <u>Nouvelles actions créées</u> |
|----------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------|
| Au 31/12/18 : | 7.800.000 | 4.200.000 | 3.337.500 | 862.500 | 1.387.056 |
| 10 janvier 2019 | 7.575.000 | 225.000 | 370.000 | 717.500 | 243.687 |
| 7 février 2019 | 6.965.000 | 610.000 | 895.000 | 432.500 | 720.522 |
| 7 mars 2019 | 6.910.000 | 55.000 | 55.000 | 432.500 | 48.380 |

| | | | | | |
|----------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| 4 avril 2019 | 6.425.000 | 485.000 | 812.500 | 105.000 | 654.322 |
| 2 mai 2019 | 6.065.000 | 360.000 | 167.500 | 297.500 | 125.131 |
| 6 juin 2019 | 5.770.000 | 295.000 | 362.500 | 230.000 | 292.621 |
| Au 30/06/2019 | 5.770.000 | 6.230.000 | 6.000.000 | 230.000 | 3.471.719 |

Au 30 juin 2019, il restait un potentiel en circulation de 5,8 millions d'€. L'Equity Line prendra fin en février 2020.

Warrants 2

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2019 a décidé, avec effet immédiat, de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 la durée des « Warrants 2 » émis par la Société le 7 décembre 2017 et la période pendant laquelle ils pourraient être exercés, ainsi que de les rendre librement transférables.

À la date du présent rapport, 1.091.498 Warrants 2 sont encore en circulation (ce qui représente un prix d'exercice total de 4.180.437,34 € au prix de 3,83 €/action s'ils sont pleinement exercés), donnant ainsi le droit à leurs détenteurs de participer à des augmentations de capital futures pour le même montant.

Obligations Convertibles 2019

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2019 a décidé de procéder à l'émission d'un maximum de 159 Obligations Convertibles nominatives, donnant le droit de souscrire, à certaines conditions, à de nouvelles actions de la Société et de fixer les termes et conditions desdites Obligations Convertibles, telles que décrites et conformément à ce qui est prévu dans le rapport du Conseil d'Administration, établi conformément aux articles 583 et 596 du Code des sociétés, et notamment à la date d'échéance de ces obligations, soit le 31 décembre 2020, et d'approuver notamment, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, la clause de conversion anticipée en cas de changement de contrôle de la Société ou en cas d'offre publique d'achat d'actions de la Société. Nous renvoyons à la section Événements après le 30 juin 2019 pour plus de détails sur la transaction.

Plans de Warrants

Le Conseil d'Administration du 5 juin 2019 a décidé :

- la prolongation de la période d'exercice des Warrants émis par la Société le 15 octobre 2014 et octroyés en 2014 et sujets au "Plan d'intéressement 2014" ainsi qu'à ceux octroyés en 2015 et sujets au "Plan d'intéressement 2015" jusqu'au 30 juin 2020;
- avec effet immédiat, d'annuler 579.999 Warrants existants non attribués, émis par la Société le 15 juin 2018, dont 289.999 étaient destinés à des personnes autres que les membres du personnel de la Société et 290.000 aux membres du personnel de la Société;
- l'émission de 641.900 Warrants donnant le droit de souscrire, sous certaines conditions, à de nouvelles actions de la Société, la détermination des termes et conditions du droit de souscription, l'approbation du plan de Warrants associé (le « Plan de Warrants 2019 »).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2019 a décidé :

- avec effet immédiat, de supprimer 2.549 Warrants non attribués existants, émis par la Société le 15 octobre 2014, dont 625 pour des personnes autres que les membres du personnel de la Société et 1.924 pour les membres du personnel de la Société;
- l'émission de 434.240 Warrants donnant le droit de souscrire, sous certaines conditions, à de nouvelles actions de la Société, de déterminer les conditions du droit de souscription, d'approuver le plan de bons de souscription associé (le « Plan de Warrants 2019 »);
- conformément à l'article 554, paragraphe 7 du Code des sociétés, d'approuver la proposition d'accorder des Warrants aux administrateurs non dirigeants de la Société dans la mesure et selon les principes et les modalités énoncés dans le rapport spécial du Conseil d'Administration et dans le Plan de Warrants 2019.

Etat condensé intermédiaire de la situation financière IFRS

Actifs

Le total des actifs au 30 juin 2019 s'élevait à 5,9 millions d'€, contre 11,6 millions d'€ au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique principalement par l'utilisation de trésorerie au cours du premier semestre 2019 pour soutenir les activités de R&D de la Société.

La trésorerie disponible au 30 juin 2019 s'élevait à 2,5 millions d'€, contre 8,5 millions d'€ au 31 décembre 2018.

Les actifs non courants de la Société comprennent principalement les immobilisations corporelles pour 0,7 million d'€ (principalement du matériel de laboratoire), les autres créances à long terme pour 1,9 million d'€ (principalement le crédit d'impôt relatif aux activités de R&D) et le droit de location pour 0,1 million d'€.

Les autres actifs courants, outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comprennent les autres créances pour 0,2 million d'€ (principalement la TVA à récupérer) et les autres actifs courants pour 0,5 million d'€ (liés aux charges payées d'avance).

Capitaux propres et passifs

Les capitaux propres s'élèvent à 1,6 million d'€ au 30 juin 2019 alors qu'ils s'élevaient à 6,5 millions d'€ au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique principalement par la perte de la période de six mois, qui s'est élevée à 7,8 millions d'€, et est partiellement compensée par le produit net de l'Equity Line.

Les différentes opérations en capital relatives à l'Equity Line ont été comptabilisées pour un montant total de 2,6 millions d'€. Au 30 juin 2019, le capital social de la Société s'élevait à 15.975.578,58 €, et était représenté par 20.481.511 actions et le pair comptable est resté inchangé à 0,78 €.

En ce qui concerne les passifs, la Société a comptabilisé 2,0 millions d'€ de dettes fournisseurs (y compris des factures à recevoir pour 0,9 million d'€), 0,8 million d'€ d'autres dettes (dont 0,7 million d'€ relatifs à des subventions reçues et différées) et 0,5 million d'€ de dette financière (relatives aux avances récupérables de la Région wallonne). On retrouve également une provision de 0,1 million d'€ liée à la fin de la collaboration avec l'ancien directeur général.

Compte des résultats IFRS intermédiaire condensé

La perte de la période s'élève à 7,8 millions d'€ au 30 juin 2019, contre 5,4 millions d'€ au 30 juin 2018, soit une augmentation de 44%.

Les frais de R&D et généraux ont augmenté respectivement de 54% et 39%. Les frais de recherche et développement de 6,9 millions d'euros ont augmenté principalement en raison d'une augmentation des frais d'études cliniques et les frais généraux de 1,8 million d'€, ont augmenté principalement en raison d'une augmentation de la masse salariale et des consultants indépendants.

Les principaux programmes de R&D de la Société ont contribué comme suit :

- 90% des dépenses étaient liées à gp-ASIT+™, le principal produit pour le pollen de graminées ;
- 6% des dépenses étaient liées à pnt-ASIT+™, et
- 4% des dépenses étaient liées à hdm-ASIT+™.

La plupart des dépenses de gp-ASIT+™ sont liées à l'étude pivotale de Phase III en cours, ABT011.

Les charges du premier semestre 2019 ont été partiellement compensées par d'autres produits opérationnels de 0,9 million €, principalement liés à la comptabilisation d'un crédit d'impôts généré par les dépenses de R&D engagées au premier semestre 2019 (0,3 million €) et à une subvention de 0,5 million d'€ pour le programme Allergies Alimentaires.

Flux de trésorerie IFRS intermédiaire condensé

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont passés de 4,4 millions d'€ au premier semestre 2018 à 7,9 millions d'€ au premier semestre 2019, principalement en raison de la hausse des dépenses de R&D et des frais généraux et autres (voir précédemment).

Les liquidités utilisées dans les activités d'investissements ont été limitées et ont atteint 0,1 million d'€ au cours du premier semestre 2019.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités de financement se sont élevés à 1,9 million d'€ au premier semestre de 2019 et étaient principalement liés au produit net de l'Equity Line.

4. RISQUES ET INCERTITUDES PRINCIPAUX

Pour une description détaillée des risques liés aux activités de la Société, nous renvoyons au Document d'enregistrement de juillet 2019 disponible sur le site Web de la Société.

5. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2019

La société a d'importantes étapes à franchir au second semestre 2019 :

- les résultats de l'inspection GMP de notre site de production interne sont attendus au quatrième trimestre de 2019 ;
- les résultats de l'étude pivotale de Phase III ABT-gpASIT011 de notre produit phare, gp-ASIT+™ pour le pollen de graminées, sont attendus d'ici la fin 2019 ;
- les résultats du programme préclinique de pnt-ASIT+™ pour l'allergie à la cacahuète, la première formulation dans le domaine des allergies alimentaires, est attendu d'ici la fin 2019;
- l'acceptation du protocole de l'étude sur un traitement de deuxième année des patients («l'étude de suivi») ayant terminé le traitement ABT-gpASIT011, qui devrait commencer avant la saison pollinique 2020, devrait également intervenir au cours du deuxième semestre 2019.

Outre ce qui précède, il est important de souligner que la Société a placé des Obligations Convertibles 2019 pour un montant total de 9,2 millions d'€ le 22 juillet 2019. Voir « Evénements après le 30 juin 2019 » à la section II.9. pour plus de détails.

**II. COMPTES IFRS
INTERMÉDIAIRES POUR LA PÉRIODE
CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2019**

II. Comptes IFRS intermédiaires pour la période clôturée le 30 juin 2019

1. DONNÉES FINANCIÈRES PRINCIPALES

Etat condensé intermédiaire de la situation financière

EUR '000'

| | <u>30/06/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| Actifs non courants | | |
| Immobilisations corporelles | 748 | 810 |
| Contrats de location | 98 | - |
| Autres créances à long terme..... | 1.743 | 1.588 |
| | <u>2.589</u> | <u>2.398</u> |
| Actifs courants | | |
| Créances commerciales..... | 53 | - |
| Autres créances..... | 217 | 280 |
| Autres actifs courants..... | 578 | 418 |
| Trésorerie et équivalents en trésorerie | 2.465 | 8.458 |
| | <u>3.313</u> | <u>9.156</u> |
| Total des actifs | <u>5.902</u> | <u>11.554</u> |

| | <u>30/06/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|---|---------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | | |
| Capitaux propres | | |
| Capital..... | 15.976 | 14.350 |
| Primes d'émission..... | 38.070 | 37.034 |
| Coût d'augmentation de capital..... | (2.365) | (2.317) |
| Réserve de paiement en actions..... | 429 | 344 |
| Réserve spécifique d'obligations convertibles..... | 522 | 290 |
| Déficit cumulé..... | (51.057) | (43.233) |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires | <u>1.575</u> | <u>6.468</u> |
| PASSIF | | |
| Passifs non courants | | |
| Dette financière..... | 446 | 465 |
| Dette de location..... | 62 | - |
| Provision..... | 132 | - |
| | <u>640</u> | <u>465</u> |
| Passifs courants | | |
| Dette financière..... | 38 | 25 |
| Obligations convertibles..... | 752 | 1.616 |
| Dette de location..... | 37 | - |
| Dettes commerciales..... | 2.032 | 1.669 |
| Autres dettes..... | 828 | 1.311 |
| | <u>3.687</u> | <u>4.621</u> |
| Total du passif | <u>4.327</u> | <u>5.086</u> |
| Total des capitaux propres et des passifs | <u>5.902</u> | <u>11.554</u> |

Etat condensé intermédiaire du résultat pour la période se clôturant le 30 juin 2019

EUR '000'

| | 30/06/2019 | 30/06/2018 |
|---|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | - | - |
| Autres produits/frais d'exploitation | 859 | 385 |
| Coûts des biens vendus | - | - |
| Frais de recherche et développement..... | (6.885) | (4.463) |
| Frais généraux et administratifs..... | (1.783) | (1.280) |
| Perte d'exploitation pour la période | (7.809) | (5.356) |
| Produits financiers..... | 8 | 2 |
| Charges financières..... | (23) | (22) |
| Perte de la période avant impôts | (7.824) | (5.375) |
| Impôts et taxes..... | - | 1 |
| Perte de la période | (7.824) | (5.374) |
| Autres éléments du résultat global | - | - |
| Perte globale pour la période | (7.824) | (5.374) |
| Perte pour l'exercice annuel | | |
| Attribuable aux actionnaires | (7.824) | (5.374) |
| Pertes par action (en EUR par action) | | |
| - de base et diluées..... | (0,40) | (0,34) |

Etat condensé intermédiaire des variations des capitaux propres au 30 juin 2019

EUR '000'

| | Capital | Primes d'émission | Réserve de paiement en actions | Coûts d'augmentations de capital | Réserve d'obligations convertibles | Déficit cumulé | Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société |
|----------------------------|---------------|----------------------|--------------------------------------|--|--|-------------------|---|
| Au 1er Janvier 2018 | 9.989 | 21.957 | 270 | (2.102) | - | (28.915) | 1.199 |
| Augmentations de capital | 3.136 | 12.264 | | (238) | | | 15.162 |
| Perte de la période | | | | | | (5.374) | (5.374) |
| Paiement en actions | | | 63 | | | | 63 |
| Au 30 juin 2018 | 13.125 | 34.221 | 333 | (2.340) | - | (34.289) | 11.054 |
| Au 1er Janvier 2019 | 14.350 | 37.034 | 344 | (2.317) | 290 | (43.233) | 6.468 |
| Conversions d'obligations | 1.626 | 1.036 | | (48) | 232 | | 2.846 |
| Perte de la période | | | | | | (7.824) | (7.824) |
| Paiement en actions | | | 85 | | | | 85 |
| Au 30 juin 2019 | 15.976 | 38.070 | 429 | (2.365) | 522 | (51.057) | 1.575 |

Etat condensé intermédiaire des flux de trésorerie au 30 juin 2019

EUR '000'

| | 30/06/2019 | 30/06/2018 |
|--|----------------|----------------|
| Perte de la période | (7.824) | (5.374) |
| Ajustements..... | | |
| Crédit d'impôts sur les activités R&D..... | (272) | (174) |
| Autres produits – Subvention comptabilisée conformément à IAS 20..... | (460) | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et droits de locations | 167 | 116 |
| Provisions pour risques et charges..... | 132 | |
| Perte sur ventes d'immobilisations corporelles | - | 4 |
| Paiements fondés sur des actions | 85 | 63 |
| Résultat financier..... | 15 | 19 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | |
| Créances commerciales, autres créances et autres actifs courants | (32) | 68 |
| Autres passifs non courants, dettes commerciales et autres dettes | 339 | 912 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | (7.851) | (4.365) |
| Opérations d'investissement | | |
| Achat d'immobilisations corporelles..... | (86) | (43) |
| Revenus d'actifs courants..... | 4 | |
| (Augmentation) / Diminution des dépôts à long terme..... | 1 | - |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | (81) | (43) |
| Opérations de financement | | |
| Augmentations de capital (nettes des coûts de transactions)..... | | 15.400 |
| Coûts d'augmentations de capital..... | (48) | (238) |
| Produits de l'émission d'obligations convertibles (nets des coûts de transactions) | 2.030 | |
| Fonds reçus pour l'augmentation de capital de juillet 2018 | | 500 |
| Avance de fonds récupérable reçue | | 125 |
| Remboursement d'avances récupérables..... | (25) | |
| Remboursement de dettes de location..... | (21) | |
| Intérêts reçus | 4 | 2 |
| Intérêts payés | (1) | (3) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 1.939 | 15.787 |
| Augmentation / (Diminution) nette en équivalents de trésorerie | (5.993) | 11.379 |
| Trésorerie et équivalents en trésorerie au début de la période | 8.458 | 2.126 |
| Trésorerie et équivalents en trésorerie à la fin de la période | 2.465 | 13.506 |

2. INFORMATION GÉNÉRALE

La Société est une société biopharmaceutique, au stade clinique, centrée sur le développement et la commercialisation future d'une gamme de produits d'immunothérapie pour le traitement des allergies. Le produit candidat principal gp-ASIT+™ actuellement en Phase III, a été conçu pour le traitement de l'allergie au pollen de graminées.

Outre ce produit expérimental principal, le pipeline de produits de la Société comprend deux autres produits contre les allergies respiratoires, hdm-ASIT+™, destiné au traitement de l'allergie aux acariens et pnt-ASIT+™, destiné au traitement de l'allergie aux arachides.

Ces produits candidats sont développés en utilisant la technologie innovante de la société, ASIT+™, permettant la production, la caractérisation et le contrôle de la qualité de nouveaux ingrédients actifs. Ces nouveaux ingrédients actifs sont des fragments d'allergènes naturels hautement purifiés permettant un schéma d'injection plus rapide avec des doses plus élevées, ce qui entraîne un traitement de courte durée améliorant l'acceptation du patient et l'efficacité clinique.

Jusqu'à présent, la Société a été financée par un mix de fonds privés et publics (des autorités régionales et nationales), par des fonds collectés suite à l'entrée en Bourse en mai 2016 et par l'émission d'obligations convertibles en 2018. En outre, plusieurs subventions et avances récupérables ont été octroyées à la Société pour soutenir ses activités de R&D.

Les états financiers condensés, ainsi que le rapport intermédiaire, ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société du 17 septembre 2019.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

Les principales normes comptables utilisées pour la préparation des comptes intermédiaires condensés sont détaillées ci-après.

a. Base de préparation

Les comptes condensés intermédiaires ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés pour application dans l'Union européenne, et à l'IAS 34 « Rapport intermédiaire ».

Lesdits comptes financiers doivent être lus conjointement aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui ont été établis conformément aux IFRS.

L'élaboration des comptes de la Société impose à la direction de formuler des avis, estimations et hypothèses ayant un impact sur les montants déclarés des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs à la fin de la période considérée. Cependant, l'incertitude qui pèse sur ces hypothèses et estimations pourrait comporter l'exigence d'un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné au cours des périodes futures. Les principaux risques durant la période intermédiaire examinée n'ont pas changé de façon substantielle par rapport aux risques mentionnés dans les comptes annuels 2018 et détaillés dans le rapport annuel de 2018.

b. Principales normes comptables

Les normes comptables et méthodes utilisées par la Société en 2019 sont conformes à celles appliquées dans les états financiers du 31 décembre 2018.

À l'exception de la première adoption de l'IFRS 16 « Contrats de location », il n'y a pas de nouvelle norme IFRS ou amendement adopté par l'UE pour lequel la date d'application concerne des périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2019 et ayant une incidence sur la préparation des états financiers intermédiaires condensés de la Société.

L'application de l'IFRS 16, *Contrats de location*, est obligatoire pour la Société à compter du 1er janvier 2019. Lors de l'application initiale d'IFRS 16, la Société a appliqué l'approche rétrospective simplifiée, c'est-à-dire comme si les contrats de location étaient conclus au 1er janvier 2019. En conséquence ; aucun retraitement des chiffres comparatifs n'a été effectué et il n'y a aucun impact sur les fonds propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

La Société n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location de durée inférieure à un an (options de renouvellement envisagées) ni aux contrats de location d'actifs d'une valeur non significative.

c. Estimations significatives

(A) Avances récupérables de la Région wallonne

Avance récupérable relative à l'allergie aux acariens (hdm-ASIT+™)

En décembre 2015, la Région wallonne a octroyé une subvention consistant en une avance remboursable de 1.254 K€ destinée au développement du traitement des acariens domestiques. 314 K€ ont été perçus par la Société en décembre 2015 et 815 K€ en 2016. Le solde de 125 K€ a été reçu en 2018 et comptabilisé en autres produits opérationnels.

L'avance récupérable couvre un maximum de 55% des dépenses éligibles engagées par la Société au cours d'une phase de recherche de deux ans (du 1er janvier 2015 au 31 mai 2017, conformément au dernier amendement signé le 17 janvier 2017) pour le développement du traitement contre les acariens domestiques. Cette avance de trésorerie ne porte aucun intérêt. La Société a décidé, en 2017, d'exploiter les résultats des recherches et de poursuivre le développement et de rechercher la commercialisation du produit résultant du programme de recherche et développement subventionné. En conséquence, la Société doit rembourser 30% de l'avance versée (376 K€ entre 2018 et 2027). En outre, la Région wallonne a droit à une redevance de 0,12% sur les ventes au cours des 120 premiers mois d'exploitation commerciale. Le montant total remboursable à la Région wallonne est plafonné au double de l'avance récupérable initiale, soit 2.508 K€, et ce inclus le premier remboursement de 30%.

Lors de la détermination du montant à rembourser à l'avenir à la Région wallonne en vertu de cette convention, la Société a considéré des scénarios différents en fonction des résultats possibles du programme bénéficiant actuellement du soutien de la Région wallonne.

Sur la base des scénarios, la direction a considéré que :

- 1) La probabilité d'avoir à rembourser le montant non révocable de 30% entre 2017 et 2026 est de 100%. La société a donc comptabilisé la VAN (à taux d'actualisation de 8%) de cette dette, s'élevant à 250 K€ au 31 décembre 2016.
- 2) La probabilité d'avoir à rembourser la partie variable (redevance de 0,12% calculée sur les ventes futures) a été estimé à 15%. Ce taux de probabilité correspond au taux de succès généralement accepté par le marché des produits dans le développement clinique précoce. Compte tenu de cette probabilité de réussite et de l'actualisation des redevances futures, un taux d'actualisation de 8% permet d'estimer la VAN au 31/12 2016 de la partie variable de la subvention à rembourser à 181 K€.

En conséquence, il est possible, mais pas probable, que la Société générera dans le futur, des ventes de produits bénéficiant actuellement du soutien de la Région wallonne dans une mesure telle que la Société devra rembourser à la Région wallonne un montant supérieur à la dette financière actuellement reconnue. À ce jour, la Société ne doit rembourser que la partie fixe.

La détermination du montant qui sera éventuellement payé à la Région wallonne en vertu de la convention signée est soumise à un degré élevé d'incertitude car elle dépend du montant des ventes futures que la Société générera ou non dans le futur. Si la Société décidait de revoir la probabilité de devoir rembourser la partie variable de 10% supplémentaire (25% de probabilité au lieu de 15%), le montant à payer à la Région wallonne devrait augmenter de 121 K€.

Au 30 juin 2019, la direction a décidé de maintenir la même position et la dette envers la région n'a pas été modifiée, sauf pour l'impact de la non-actualisation des passifs financiers liés, compte tenu d'un taux d'actualisation de 8% et un remboursement de 25 K€ durant le premier semestre 2019 (partie fixe).

Avance récupérable relative aux allergies alimentaires

Une avance récupérable d'environ 6.000 K€ a été accordée à la Société le 12 janvier 2017 par la Région wallonne pour financer 55% de son programme de développement de médicaments contre les allergies alimentaires. Les conditions de cette subvention sont similaires à celles reçues pour le programme d'acariens domestiques décrit ci-dessus à la différence que le pourcentage des redevances à payer pendant la phase d'exploitation est de 0,11% des ventes futures de la Société. Le montant total à rembourser par la Société à la Région wallonne est plafonné à deux fois le montant dont la Société bénéficiera de la Région wallonne. Si la Société décide d'exploiter les résultats de ses recherches en 2019 et au-delà, cela obligerait la Société à rembourser 30% de l'avance (sur une période de 10 ans). Les royalties ne seront versées que si la société parvient à commercialiser le produit conçu.

En respect de cette convention, il a été considéré qu'aucune dette ne devait être reconnue car la Société ne sait pas dire à ce stade si les résultats de la recherche seront fructueux ou non, et si elle déciderait de poursuivre l'exploitation des résultats de la phase de recherche ou non.

En conséquence, le montant de cette avance de trésorerie est traité sur le plan comptable comme une subvention publique conformément à IAS 20. Un montant de 460 K€ a été comptabilisé parmi les autres produits opérationnels au cours du premier semestre de 2019.

(B) Obligations convertibles 2018

En juillet 2018, la Société a levé 12.000.000 € via le placement privé d'obligations convertibles. Le produit net de cette offre visait à soutenir le développement clinique des produits candidats de la Société et spécialement l'étude clinique de Phase III en Europe pour gp-ASIT+™.

Selon ce plan, les Obligations Convertibles (ou « OC ») sont (ou seront) sous forme nominatives, au prix d'émission de 2.500 €, ne portent pas de coupon et leur date d'échéance est de douze mois à compter de l'émission. Les OC sont convertibles en actions ordinaires à la guise des détenteurs des OC avant l'échéance ou sont automatiquement converties à la date d'échéance au prix de conversion. Le prix de conversion des OC est égal à 92 % du prix moyen pondéré sur le volume le jour de cotation précédant la demande de conversion du détenteur d'OC ou de la date d'échéance, sous réserve qu'un tel prix ne soit pas inférieur à 1,1368 €, qui est supérieur à la valeur nominale des actions de la Société de 0,78 €. Lors de la conversion des OC, les nouvelles actions émises seront immédiatement assorties des mêmes droits que toutes les autres actions en circulation et pourront être cotées à la bourse Euronext à Bruxelles et à Paris. La Société est habilitée à rembourser les OC au prix de 2.600 € au lieu d'émettre de nouvelles actions.

Chaque OC est accompagnée de 19 warrants nominatifs ayant validité de 19 mois à compter de la date d'émission initiale. Chaque warrant permet au détenteur de souscrire à une seule OC et peut être exercé à un prix d'exercice de 2.500 € par OC, à la demande du détenteur du warrant, à tout moment pendant la durée de celle-ci. La Société peut toutefois obliger les détenteurs de warrants à exercer au moins un des 19 warrants tous les 30 jours civils. Un total de 12 millions d'euros a été engagé lors de l'offre ; payable à la société en 20 tranches égales sur une période de 20 mois.

Compte tenu que les OC seront converties en un nombre d'actions variable, conformément aux IFRS, de telles obligations sont considérées comme des instruments de dettes. Les différentes caractéristiques de conversion (ou de non-conversion) sont traitées comme des instruments dérivés et évalués à la juste valeur en tenant compte des différentes variables :

- L'estimation du nombre d'OC qui seront émises ultérieurement, étant donné que si le cours de l'action de la Société est inférieur à 1,1368 €, les détenteurs d'OC ne sont pas tenus d'y souscrire ;
- Le prix de conversion des OC, qui est égal à 92 % du prix moyen pondéré sur le volume le jour de cotation précédant la demande de conversion du détenteur de l'OC ou de la date d'échéance ;

Il convient de comptabiliser la juste valeur totale de la caractéristique de conversion immédiatement, conduisant ainsi à une « perte au 1er jour », étant donné que la caractéristique de

conversion en vertu du plan d'OC permet au détenteur d'OC d'exercer ses droits à souscrire aux obligations et de les convertir en actions à tout moment, dans un délai de douze mois maximum suivant l'émission des obligations.

La possibilité pour la Société de rembourser les OC au prix de 2.600 € au lieu d'émettre de nouvelles actions n'a aucune valeur étant donné le modèle économique actuel de la Société et que la trésorerie recueillie par le biais de l'émission des OC est nécessaire pour soutenir les activités de la Société. Il est considéré que la Société pourrait envisager cette possibilité.

En vertu de ce plan, la Société a engagé des coûts de transaction s'élevant à 481.480 € qui ont été immédiatement comptabilisés en charges financières.

Lorsque les OC sont converties en nouvelles actions, la part associée du prix d'émission jusqu'au pair comptable est imputée au compte « Capital » et le solde à un compte « Prime d'émission », une réserve spécifique, sous les capitaux propres.

Durant le premier semestre 2019, 2.492 OC ont été souscrites pour un total de 6,23 millions d'€. Parmi ces 2.492 OC, 2.400 ont été converties en actions ordinaires de la Société et 92 étaient toujours en circulation au 30 juin 2019.

4. INFORMATION CONCERNANT LES SEGMENTS OPÉRATIONNELS

La Société ne fait pas de distinction entre les différents segments opérationnels.

5. JUSTE VALEUR

La valeur comptable de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, créances commerciales, autres créances et actifs courants se rapprochent de leur juste valeur à cause de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants se rapproche de leur juste valeur à cause du caractère à court terme de ces instruments.

La juste valeur des passifs non courants (dette financière et autre passifs non courants) est évaluée sur la base de leurs taux d'intérêt et date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes ou pas de taux d'intérêt. La mesure de leur juste valeur est soumise aux changements des taux d'intérêt. La mesure de la juste valeur est classifiée comme niveau 2.

Hiérarchie de la juste valeur

La Société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et déterminer la juste valeur des instruments financiers au moyen de techniques d'évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du niveau le plus bas qui soit importante pour la mesure de la juste valeur est directement ou indirectement observable ; et
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du niveau le plus bas qui soit importante pour la mesure de la juste valeur n'est pas observable.

(en EUR 000)

| | Valeur comptable | | Juste valeur | |
|---|------------------|------------|--------------|------------|
| | 30/06/2019 | 31/12/2018 | 30/06/2019 | 31/12/2018 |
| Actifs financiers | | | | |
| Autres créances à long terme | 1.861 | 1.588 | 1.861 | 1.588 |
| Prêts et autres créances | 270 | 280 | 270 | 280 |
| Autres actifs courants | 460 | 418 | 460 | 418 |
| Trésorerie et équivalents en trésorerie | 2.465 | 8.458 | 2.465 | 8.458 |
| Passifs financiers | | | | |
| Avance récupérable | 484 | 490 | 484 | 490 |
| Obligations convertibles | 752 | 1.616 | 752 | 1.616 |
| Dettes de location | 99 | - | 99 | - |
| Dettes commerciales et autres dettes | 2.992 | 2.980 | 2.992 | 2.980 |

6. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le 30 juin 2019, la Société détenait une trésorerie de 2,5 millions d'€.

Le 22 juillet 2019, la Société a annoncé qu'elle avait placé avec succès des obligations convertibles de premier rang non garanties, pour un montant total de 9,2 millions d'€, avant frais, dont 5,0 millions d'€ ont été payés immédiatement. Le solde de 4,2 millions d'€ sera versé sous certaines conditions (voir la note «Obligations convertibles 2019» à la section II.9). En outre, la Société a la capacité, sous certaines conditions, de lever 5,8 millions d'€ supplémentaires issus du plan d'émission d'obligations convertibles en cours (voir la note «Obligations convertibles 2018 (Equity Line)» à la section I.3.). Enfin, 4,2 millions d'€ supplémentaires pourraient être levés si les Warrants 2 étaient exercés (voir la note «Warrants 2» de la section I.3.).

Si aucun des instruments de financement susmentionnés ne se matérialise, le déficit de financement s'élèverait à 7,1 millions d'€ au 30 juin 2020. Ceci pourrait avoir pour conséquence la remise en question de la capacité de la Société à poursuivre son activité, à réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal des affaires.

Malgré un éventuel déficit de financement de 7,1 millions d'€ au 30 juin 2020, le Conseil d'Administration est d'avis que la continuité de la société est une hypothèse appropriée, compte tenu de l'évaluation actuelle des résultats probables de l'étude de Phase III en cours avec le produit gp-ASIT+™.

En effet, les résultats de l'étude clinique de Phase III sur le pollen de graminées avec gp-ASIT+™ sont attendus à la fin du quatrième trimestre 2019. Des résultats positifs déclencherait le versement du solde de 4,2 millions d'€ d'obligations convertibles 2019 et devraient permettre de mobiliser des capitaux supplémentaires. Outre cette première indication dans le domaine respiratoire, le package préclinique contre les arachides avec pnt-ASIT+™ (la première formulation dans le domaine de l'allergie alimentaire) devrait également être prêt d'ici le quatrième trimestre 2019.

Le cours de l'action de la Société à la date de publication du présent rapport financier intermédiaire est de 1,27 €.

Ce cours est supérieur au prix minimum de conversion de 1,1368 €, auquel la Société peut contraindre les porteurs de warrants à exercer au moins un des 19 bons de souscription tous les 30 jours civils.

L'article 633 du Code belge des Sociétés est applicable compte tenu du fait que le ratio capital/fonds propres est passé en-dessous de 50%. Conformément à ce code, le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures requises, notamment en publiant un rapport spécial dans lequel il expliquera pourquoi il estime que la poursuite de son activité est justifiée, et convoquera une Assemblée Générale des actionnaires.

7. FRAIS GÉNÉRAUX ET R&D

Le tableau suivant fournit une répartition des dépenses de R&D et des dépenses générales et administratives par nature :

EUR '000'

| | 30/06/2019 | 30/06/2018 |
|--|----------------|----------------|
| Charges salariales..... | 1.297 | 961 |
| Paiement en actions..... | 69 | 50 |
| Frais d'études..... | 4.712 | 2.718 |
| Frais de laboratoires | 226 | 271 |
| Brevets | 82 | 97 |
| Loyers..... | 106 | 49 |
| Installations..... | 71 | 77 |
| Services externes | 82 | 42 |
| ICT..... | 26 | 25 |
| Amortissements..... | 132 | 93 |
| Autres..... | 82 | 80 |
| Total des frais de recherche et développement | (6.885) | (4.463) |
| Charges salariales..... | 669 | 462 |
| Paiement en actions..... | 15 | 13 |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Loyers..... | 36 | 17 |
| Installations..... | 58 | 48 |
| Services externes..... | 737 | 612 |
| ICT..... | 9 | 9 |
| Amortissements..... | 34 | 23 |
| Provision pour risques & charges..... | 132 | - |
| Autres..... | 91 | 96 |
| Total des frais généraux et administratifs | (1.783) | (1.280) |

L'augmentation de 2 millions d'€ des frais des études s'explique principalement par les coûts relatifs à l'étude clinique de Phase III en cours (plus de 3,9 millions d'€ au cours du premier semestre 2019).

Lors de sa réunion du 22 mars 2019, le Conseil d'Administration de la Société a validé une indemnité de sortie conforme aux pratiques du marché et un contrat valable pour l'ancienne direction qui est provisionné dans les états financiers de 2019. La rémunération totale approuvée par le Conseil d'Administration est de 209 K€, dont 77 K€ ont déjà été versés en janvier 2019. En avril 2019, M. Thierry Legon a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la Société afin d'obtenir le paiement d'une indemnité de licenciement correspondant à deux ans de rémunération calculée sur la base des rémunérations fixes et variables versées par la Société à M. Legon au cours des deux dernières années précédant la résiliation. La Société considère que le montant de cette indemnité devrait être plafonné à 209 K€.

8. TRANSACTIONS AVEC ENTITÉS LIÉES

La Société n'a pas conclu de transaction avec ses principaux actionnaires.

La Société a conclu les contrats de service suivants avec des sociétés liées aux administrateurs :

- Un contrat de prestations de services signé avec YD Advisory & Services SPRL, une société liée à Yves Désiront, relatif à des services en tant que directeur financier de la Société depuis le 15 janvier 2019 : la contrepartie de ces services correspond à une rémunération journalière de 1.250 € ;
- Un contrat de prestations de services signé avec Cagam Innovative Healthcare Consulting SPRL, une société liée à Michel Bajot, relative à des services en tant que Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} janvier : la contrepartie de ces services est de 300.000 € par an;

À l'exception des opérations énumérées dans cette section du rapport intérimaire, la Société n'a conclu aucune transaction avec des entités liées, que ce soit des actionnaires, des administrateurs ou quelque entité liée à des actionnaires ou administrateurs.

9. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2019

Obligations convertibles 2019

Suite à la résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2019 ; La Société a annoncé le 22 juillet 2019, qu'elle avait placé avec succès des obligations convertibles de premier rang non garanties, pour un montant total de 9,225 millions d'€ via un placement privé.

Les obligations sont divisées en deux parties :

- La première tranche (5,025 millions d'€) est payée au moment de l'émission pour couvrir les besoins de trésorerie jusqu'à fin 2019, correspondant aux résultats préliminaires de l'étude de Phase III avec gp-ASIT+™. La conversion aura lieu sous réserve d'une publication de résultats préliminaires satisfaisants de cette étude de Phase III en cours (ABT-gpASIT011) avec une prime de conversion de 15% et un prix de conversion de 1,2680 € par action (correspondant à la VWAP des 30 jours de bourse précédents la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2019 à laquelle un rabais a été ajouté) ;
- La seconde partie (4,2 millions d'€) sera libérée sous réserve d'une publication de résultats préliminaires satisfaisants de cette étude de Phase III en cours. La conversion se fera avec une prime de conversion de 25% et un prix de conversion équivalent au prix d'émission des nouvelles actions ordinaires de la Société émises dans le cadre d'une augmentation de capital qui sera clôturée en 2020 ;
- La date d'échéance des obligations convertibles est le 31 décembre 2020 et les obligations portent un intérêt à un taux de 3% par an ;
- Les nouvelles actions ne pourront pas être cédées pendant une période de 6 mois.

Obligations convertibles 2018 (Equity Line)

Exercice de Warrants et conversion d'obligations convertibles

Entre le 30 juin 2019 et la date de publication de ce rapport financier intermédiaire, 34 Warrants ont été exercés pour un montant total de 85.000 € et 101 obligations ont été converties, donnant lieu à la création de 221.938 nouvelles actions.

| | <u>Potentiel Equity Line (en €)</u> | <u>Warrants exercés (en €)</u> | <u>Obligations converties (en €)</u> | <u>Obligations non converties (en €)</u> | <u>Nouvelles actions créées</u> |
|--------------------------------|---|------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| Au 30/06/2019 : | 5.770.000 | 6.230.000 | 6.000.000 | 230.000 | 3.471.719 |
| 4 juillet 2019 | 5.770.000 | 0 | 67.500 | 162.500 | 59.202 |
| 1 août 2019 | 5.685.000 | 85.000 | 185.000 | 62.500 | 162.736 |
| 5 septembre 2019 | 5.685.000 | 0 | 0 | 62.500 | 0 |
| A la date de ce rapport | 5.685.000 | 6.315.000 | 6.252.500 | 62.500 | 3.530.921 |

III. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

III. Déclaration de responsabilité

Le Conseil d'Administration d'ASIT biotech, représenté par tous ses membres, déclare qu'à sa connaissance :

- Les comptes condensés pour le semestre clôturé le 30 juin 2019, établis conformément à l'IAS 34 « rapport financier intermédiaire » tel qu'adopté par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'ASIT biotech ;
- Le rapport de gestion intermédiaire contient une description précise des événements importants et des principales transactions entre les parties liées survenus au cours des 6 premiers mois de la période financière et leur incidence sur les comptes condensés, ainsi qu'une description des principaux risques et des incertitudes pour les derniers mois de la période financière.

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LA REVUE LIMITÉE DES COMPTES CONDENSÉS

IV. Rapport des commissaires sur la revue limitée des comptes condensés



N° d'entreprise : BE 0460.798.795

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXAMEN LIMITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE DE ASIT BIOTECH SA POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2019

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée d'ASIT BIOTECH SA au 30 juin 2019 et pour la période de six mois se terminant à cette date, comprenant l'état intermédiaire résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état intermédiaire résumé de la situation financière, l'état intermédiaire résumé des flux de trésorerie, l'état intermédiaire résumé des variations de capitaux propres, les méthodes comptables, et une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire résumée conformément à la norme internationale IAS 34 – *Information financière intermédiaire* telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur cette information financière intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE (*International Standard on Review Engagements*) 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant penser que l'information financière intermédiaire résumée qui précède n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément à la norme internationale IAS 34 – *Information financière intermédiaire* tel qu'adoptée par l'Union Européenne.

Observation

Sans modifier la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 6 Going Concern des états financiers qui décrit les conditions relatives à des levés de fonds complémentaires pour assurer un niveau de trésorerie suffisant pour une période d'au moins 12 mois à compter du 30 juin 2019. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Bruxelles, 17 septembre 2019

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représenté par

Xavier DOYEN

RSM Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représenté par

Luis LAPERAL